

BULLETIN MENSUEL

PUBLIE PAR LA

**Chambre de Commerce Française
DE MONTREAL.***Siège de la Chambre:* 35, RUE ST-JACQUES, MONTREAL. *Tél. Main 2480.*

EDIFICE DU CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

Toutes les lettres et communications doivent être adressées à la Chambre de Commerce
Française de Montréal.

Adresse Télégraphique: GALLIA, Montréal. Codes A. Z. & Baty.

SOMMAIRE:

Procès Verbaux des séances des 7 et 21 avril.—Revue Financière.—Revue Commerciale.—Le port de Montréal.—Malhonnêteté Commerciale.—Immigration.—Canada et Etats-Unis.—La pulpe canadienne.—Lettre parlementaire.—La culture du tabac.—Une mine de rubis.—Les industries de l'électricité au Canada.—Nouvelles et Informations.

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Année 1910**PRESIDENT D'HONNEUR:** - - - J. de LOYNES,
Consul Général de France, dans la Puissance du Canada.**BUREAU:****PRESIDENT** - - - A. F. REVOL, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Directeur pour le
Canada de la Maison Perrin Frères & Cie.**VICE-PRESIDENT** - - - O. B. d'AOUST, Financier.**SECRETAIRE** - - - G. VENNAT, Importateur de produits français.**TRESORIER** - - - P. BRISSET des NOS, Courtier d'Immeubles.**CONSEILLERS** - - - T. de la CASINIÈRE P. FRANÇOIS R. PASQUIN R. ROBIN
P. BRISSET C. GALIBERT G. HUSSON E. RAMPON**CONSEIL D'ARBITRAGE**—M. CHEVALIER L. FRÉCHON E. VAUTELET
C. A. CHOUILLOU E. GALIBERT P. LAIR
P. FRANÇOIS F. GALIBERT H. JONAS
R. A. FOREST J. R. GENIN H. HERDT**AVOCAT-CONSEIL** - - - F. J. BISAILLON, C.R., de la Société Bisailon & Brossard, avocats, 11, Côte de
la Place d'Armes, Montréal.

AVANTAGES OFFERTS

PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTREAL
A SES MEMBRES ADHERENTS

Etablie dans la métropole industrielle et commerciale du Canada qui offre de si vastes débouchés à l'Exportation Française, la Chambre de Commerce Française de Montréal est en état d'offrir à ses Membres Adhérents les avantages qui suivent:

Elle les renseigne d'une façon impartiale et gratuite sur les affaires de chacune des provinces de ce pays, leurs institutions financières, les maisons de commerce qui y sont établies, et le genre d'affaires qui s'y traitent.

Elle les met au courant de tous les changements qui peuvent survenir dans le tarif des douanes, et leur fournit, à demande, les explications dont ils peuvent avoir besoin sur l'application des lois et règlements douaniers.

Elle les renseigne sur les voies de communications intérieures et extérieures de ce pays, et leurs tarifs particuliers.

Elle les met en correspondance avec des agents recommandables qui puissent les représenter avantageusement sur le marché canadien.

Elle accepte l'arbitrage dans les cas difficiles, évitant à ses Membres Adhérents des mesures judiciaires toujours coûteuses et difficiles en pays étranger.

Elle met en rapport les maisons françaises productrices avec les maisons consommatrices de ce pays, et réciproquement.

Elle leur fait le service gratuit de son Bulletin, véritable correspondance mensuelle et met ainsi les lecteurs au courant de tout ce qui se passe d'important au Canada, au point de vue commercial.

Dans ce Bulletin paraissent les noms, raisons sociales et adresses des Membres Adhérents, ce qui leur constitue une excellente publicité.

Afin de faire connaître rapidement leurs produits en ce pays, elle insère gratuitement, et ce dans trois numéros du Bulletin, une annonce d'un dix-huitième de page.

Le dit Bulletin étant répandu au Canada à un grand nombre d'exemplaires, cette publicité produit de féconds résultats.

Enfin, des arrangements spéciaux avec le Rapport Commercial du Gouvernement Canadien et avec un grand nombre de journaux français et anglais de ce pays, lui permettent de faire paraître simultanément sur tous les points commerciaux du Canada des demandes de représentations ou d'agences commerciales.

Tels sont quelques-uns des nombreux avantages offerts par la Chambre aux négociants qui veulent bien se joindre à elle comme Membres Adhérents.

Que leur demande-t-elle en retour de services de ce genre, et dont l'importance n'échappera à personne? Une minime cotisation dont elle laisse chacun libre de fixer le montant, mais dont le minimum est de 25 francs par an.

C'est là tout ce qu'elle demande, dans le seul but de pouvoir continuer à aider nos compatriotes à se créer à l'étranger des relations qui leur soient profitables, et d'ouvrir ainsi de nouvelles voies à l'exportation des produits français.

TARIF DES ANNONCES DE NOTRE BULLETIN MENSUEL POUR UNE ANNEE — 12 INSERTIONS.

1 Page	- - - -	Fr 750	- - -	\$150.00
1/2 "	- - - -	" 450	- - -	90.00
1/4 "	- - - -	" 250	- - -	50.00
1/8 "	- - - -	" 125	- - -	25.00

Abonnement au Bulletin:

Par an	- - - -	Fr 10	- - -	\$2.00
Le Numéro	- - - -	" 1	- - -	20cts

BULLETIN MENSUEL

PUBLIE PAR LA

Chambre de Commerce Française

DE MONTREAL

L'affligeante nouvelle du décès de Sa Majesté Edouard VII nous parvient au moment de mettre sous presse.

Nous regrettons profondément la disparition de la scène du monde de ce souverain honnête homme dont les relations avec la France furent toujours empreintes d'une bienveillance et d'une sympathie toutes particulières.

Nous nous associons bien sincèrement au deuil de la nation canadienne et de l'empire anglais en cette douloureuse circonstance.

En souhaitant à son successeur un règne long et prospère nous faisons des vœux pour la continuation des sentiments amicaux qui unissent actuellement la France et l'Angleterre.

SEANCE DU 7 AVRIL 1910

La séance est ouverte à quatre heures sous la présidence de M. A. F. Revol.

Sont présents:

MM. E. Robiquet, Vice-Consul de France, P. Brisset des Nos, T. de la Casinière, M. Chevalier, C. A. Chouillou, L. Collinet, C. Dulieux, L. Fréchon, J. R. Genin, A. Goblet, R. Pasquin, R. Robin, J. Suzanne, G. Venat, Secrétaire.

ORDRE DU JOUR:—

Lecture du procès-verbal.

Lecture de la correspondance.

Election des membres adhérents.

Rapport du trésorier pour le 1er trimestre.

Questions diverses.

PROCES-VERBAL:—

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté à l'unanimité.

CORRESPONDANCE:—

Depuis la dernière séance, il a été reçu 91 lettres et 68 ont été envoyées.

Cette correspondance comprend, notamment:

Deux adhésions.

Une démission de membre adhérent.

Une démission de Conseiller.

Huit demandes d'agents: huiles et savons; confitures; conserves alimentaires; liqueurs, camomille et ratafia; essences de parfums; valeurs financières à lots; vins de Bordeaux; métallurgies et machines.

Cinq renseignements confidentiels.

Six enquêtes sur débouchés concernant: fourrages, savons et huiles lourdes de houille, modes et nouveautés, osier pour vannerie, imagerie religieuse, cuirs et peaux brutes.

Dix demandes de renseignements commerciaux concernant: charbonnages canadiens, trust du ciment, dédouanement de marchandises, difficultés douanières, application du tarif, exportation de tabac canadien en feuilles, journaux canadiens spéciaux aux spiritueux.

Un pharmacien français demande à lancer des produits pharmaceutiques canadiens.

Un inventeur français désire entrer en rapports avec les fabricants canadiens de faux-cols et manchettes.

Un agent canadien demande la représentation de maisons françaises de tissus et nouveautés.

Une Compagnie canadienne demande l'agence de produits français, pharmaceutiques et autres.

Six soumissions pour l'impression de notre bulletin.

Huit lettres de maisons françaises, créancières de leur agent montréalais en déconfiture.

Deux lettres relatives à des litiges.

Et quantité d'accusés de réception, paiement de cotisations, etc.

ELECTION DE MEMBRES ADHERENTS:—

Il est ensuite procédé à l'élection, à mains levées, des membres adhérents suivants:

Chambre de Commerce de Troyes.

M. J. M. A. Robitaille, agent importateur, 25, rue Notre-Dame Est, Montréal.

RAPPORT DU TRÉSORIER:—

M. le Trésorier donne communication à la Chambre du bilan financier arrêté au 31 mars dernier.

QUESTIONS DIVERSES:—

M. le Président donne lecture d'une lettre de l'honorable R. Lemieux, ministre des Postes du Canada, en réponse à la plainte qui lui avait été adressée relative au service postal à Toronto, dans laquelle il explique que si les départs et les arrivées des paquebots de la Compagnie Générale Transatlantique de la ligne Havre New-York ne sont pas indiqués, cela tient au peu d'importance des matières postales de Toronto susceptibles d'emprunter cette voie, quatre courriers pour l'Europe autres que celui-ci emportant la presque totalité des correspondances torontonniennes.

M. Chouillou prenant ensuite la parole, explique que lorsqu'il a demandé la formation de commissions diverses au sein de la Chambre, il avait en vue de charger ces commissions de l'étude de questions importantes et non pas de se substituer au bureau de la Chambre pour l'expédition des affaires de routine. Or il déclare que deux commissions auxquelles il appartient ont été convoquées pour des objets qu'il juge hors de leurs attributions, en se basant sur l'esprit qui a présidé à la formation de ces commissions et le rôle qui leur a été destiné.

Il demande, en conséquence, que dorénavant, les commissions ne soient convoquées que pour l'étude de questions ou de projets importants et d'un caractère spécial.

Après un bref échange de vues, la Chambre approuve la proposition de M. Chouillou.

La séance est levée à cinq heures trente minutes.

— o —

SEANCE DU 21 AVRIL 1910.

La séance est ouverte à quatre heures, sous la présidence de M. A. F. Revol, président.

Sont présents: MM. E. Robiquet, Vice-Consul de France, C. R. des Isles, membre d'honneur, T. de la Casinière, M. Chevalier, C. A. Chouillou, E. Dulieux, G. Husson, J. Obalski, R. Pasquin, E. Rampon, G. Vennat, secrétaire.

Assistaient également à la séance, à titre d'invités: MM. Dubuc, Lévy et de la Bruchellerie.

ORDRE DU JOUR:

Lecture du Procès-Verbal.

Lecture de la Correspondance.

Election d'un membre adhérent.

Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec.

Congrès de Bruxelles.

PROCÈS-VERBAL:—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

CORRESPONDANCE:—

Depuis la dernière séance nous avons reçu 45 lettres et nous en avons envoyé 53.

Parmi les lettres reçues figurent:

Une adhésion.

Deux demandes de représentants: vins, colles et gélatines.

Trois renseignements confidentiels.

Une lettre de la Chambre de Commerce de Marseille annonçant l'augmentation de la subvention annuelle qu'elle nous accorde.

Deux enquêtes sur débouchés possibles pour: jeux et distributeurs automatiques, industrie électrique, montures de parapluies, kaolin pour porcelaine.

Cinq demandes de renseignements commerciaux: tarifs de fret, tarif douanier, colis postaux, tracé de voie ferrée, adresses de marchands de salaisons.

Un contrat de publicité et une demande de notre tarif de publicité.

Un négociant français demande la représentation de maisons canadiennes vendant du noyer d'Amérique.

Deux agents français demandent à représenter des maisons canadiennes pour la vente des chaussures et des animaux de boucherie.

Un négociant français demande à acheter des soieries et tissus lyonnais pour le compte de maisons canadiennes.

Maintes autres lettres sont des accusés de réception, des changements d'adresses, envois de cotisation, etc., etc.

ELECTION D'UN MEMBRE ADHÉRENT:—

M. J. D. Hamelin, coiffures et postiches, de Montréal, est élu membre adhérent.

FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC:—

M. le Président donne lecture d'une lettre du Secrétaire de cette Fédération annonçant que les Chambres de cette Province se réuniront le 18 mai prochain et nous demandant de nous y faire représenter et d'indiquer à l'avance les questions que nous pouvons désirer y voir traitées.

La Chambre décide de se faire représenter par son Président à cette réunion, lui laissant la plus absolue latitude de se prononcer sur les questions qui pourront y être discutées.

CONGRÈS DE BRUXELLES:—

M. le Président rappelle que, bien qu'ayant adhéré en principe au Congrès de Bruxelles, la Chambre n'a pas encore désigné ses délégués à ce Congrès, ce qu'il conviendrait de faire.

MM. Chevalier, Chouillou, Dulieux et Vennat sont désignés pour assister M. le Président, déjà délégué à une séance précédente.

Le Secrétaire est chargé de s'enquérir de la date exacte des séances de ce Congrès et du programme adopté.

M. le Président explique ensuite à la Chambre que l'article IV du traité franco-canadien stipule que toute réduction de droit de douane accordée par le Canada à un pays étranger quelconque sur l'un des produits énumérés au tableau B sera applicable de plein droit au produit correspondant originaire de France, d'Algérie, etc.

Or, ajoute-t-il, une convention douanière vient d'être récemment conclue entre le Canada et les États-Unis, par laquelle le Canada accorde à ses voisins une diminution de droits sur un certain nombre de produits énumérés au tableau B ci-dessus cité et l'on constate que deux d'entr'eux sont astreints à des droits moins élevés que ceux qu'ils auraient à payer s'ils provenaient de France.

E neffet, les parfumeries non à base d'alcool (art. 234 du tarif canadien) venant des États-Unis n'auront à payer que 22½ p.c., tandis que celles de provenance française paient 32½ p.c. Les articles non-énumérés (art. 711 du tarif canadien) de provenance américaine paieront 12½ p.c. et ceux de provenance française paient 17½ p.c. Dans cette catégorie se classent les eaux minérales, le celluloid, les éponges, l'ivoire, la cire, etc., qui intéressent le commerce français.

En conséquence, M. le Président estime qu'il convient de réclamer le bénéfice de cette réduction, en faveur des exportateurs français et annonce qu'il se propose d'écrire à M. le Ministre des Douanes du Canada pour lui signaler cette situation.

La Chambre approuve cette démarche.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président présente à la Chambre M. Lévy, ingénieur-chimiste, représentant de la Société de l'Air Liquide, 48, rue St-Lazare, Paris, de passage au Canada, M. J. E. A. Dubuc, président de la Chambre de Commerce du Lac Saguenay et directeur de "The Chicoutimi Pulp Co." et M. Y. de la Bruchellerie, déjà connu de la presque totalité des membres présents.

M. Dubuc, invité à dire quelques mots sur l'industrie de la pulpe nous fait une brève mais intéressante causerie sur ce sujet, que la Chambre décide de publier dans son prochain bulletin.

Puis la séance est levée à cinq heures trente minutes.

REVUE FINANCIERE

La Bourse de Montréal, alarmée par les mauvaises nouvelles concernant la santé du roi d'Angleterre,

avait quelque peu fléchi. Il était à craindre que l'annonce de son décès n'accroût ce mouvement de baisse, mais il n'en a rien été et les cours sont, dès maintenant, revenues à leur niveau normal.

Les actions du Pacifique Canadien sont très-actives à Londres et à New-York.

Sur notre marché, les actions de la Compagnie ont monté jusqu'à 188 3-4.

Le Montreal Street Railway a coté jusqu'à 243 3-4 puis il a rétrogradé pour clôturer à 242.

Le cours du Iron Common après avoir monté à 65¼, a baissé jusqu'à 65, puis a remonté jusqu'à 66, pour clôturer à 65 3-4.

Après avoir ouvert ferme à 45, le Quebec Railway a perdu un demi point puis a regagné le terrain perdu.

Le Power, a été remarquablement ferme à 132 1-2. Le Toronto Railway a été également solide à 119 1-2.

Le Détroit, bien que l'objet de peu de transactions, a pu se maintenir au cours de 54 1-2, supérieur à celui de la veille.

L'Illinois privilégié a clôturé à 90.

Le Scotia à 78; la Crown Reserve, après avoir coté 3,03 puis 3,05, a fini au cours de 3,04 1-2.

* * *

Les directeurs de la mine Crown Reserve se sont réunis le 9 courant pour entendre le rapport du gérant-général de la Crown Reserve, M. Samuel W. Cohen. Ce dernier leur a parlé de nouvelles veines importantes récemment découvertes et leur a fait savoir qu'en ce moment on pratique des forages à 200 et même 300 pieds de profondeur. On trouve de plus en plus de minéral et ce minéral est plus riche que celui qu'on avait extrait de la mine jusqu'à l'heure actuelle.

* * *

M. O. B. d'Aoust, notre Vice-Président, est de retour de Paris où il était allé en mission financière et principalement pour obtenir l'admission à la Bourse de Paris des actions du tramway de Québec. On peut, dès maintenant, considérer ce résultat comme acquis, la chose étant décidée en principe et la réalisation n'en étant retardée que par des formalités à remplir.

La maison R. Forget, à laquelle appartient M. d'Aoust, possède une succursale à Paris et a déjà écoulé une importante quantité de valeurs canadiennes qui sont aujourd'hui dans les portefeuilles français, notamment le Quebec Railway, le Lake of the Woods, le Montreal Light, Heat and Power, le Dominion Iron and Steel, etc., toutes valeurs excellentes et donnant de beaux dividendes.

Les capitalistes français, nous dit-on, voient d'un bon oeil ces placements et recherchent les occasions de s'intéresser aux nouvelles entreprises canadiennes, industrielles ou autres. Nous enregistrons cette déclaration avec beaucoup de plaisir, car l'afflux des capitaux français au Canada est de nature à augmenter

considérablement l'influence française en ce pays, à tous égards.

* * *

Cours des Principales Valeurs Canadiennes

	Dernier. cours.	Dernier. dividende.
Banques:		
Banque de Montréal	250	10
Banque des Cantons de l'Est	161½	8
Banque d'Hochelega	145½	8
Banque des Marchands	178½	8
Banque Molson	208	10
Banque Royale	234½	10
Banque de la Nouvelle-Écosse	283	12
Chemins de fer et Tramways:		
Canadian Pacifique	187	7
Duluth, ordinaire	69½	7
Montreal Street Railway	244	10
Toronto Street Railway	119	6
Twin City	112	5
Divers:		
Bell Telephone	144	8
Montreal Light, H. & P. Co.	131	6
Richelieu & Ontario Navig. Co.	85½	5
Valeurs Industrielles:		
Canadian Col. Cotton	61	4
Dominion Textile, privilégié	102	7
“ “ ordinaire	71½	5
Dominion Iron, privilégié	103	..
“ “ ordinaire	65	..
Dominion Coal, ordinaire	65½	4

REVUE COMMERCIALE

Pendant le mois de janvier 1910, les échanges franco-canadiens avaient atteint \$910,510, soit \$836,036 pour les marchandises françaises entrant au Canada et \$74,474 pour les produits canadiens exportés en France.

En février, une augmentation sensible s'est manifestée. En effet, les chiffres atteignent \$1,155,666, soit \$984,204 pour les marchandises françaises entrées au Canada et \$171,462 pour les produits canadiens importés par la France.

Il faut voir dans cette différence les premiers effets du traité franco-canadien, mis en vigueur le premier février dernier. Cette augmentation ne peut que s'accroître mensuellement; elle se manifestera d'une manière plus tangible encore lorsque nous analyserons les mois de mai, juin, etc., postérieurs à l'ouverture de la navigation canadienne.

D'ailleurs, les progrès du commerce canadien sont généraux et se constatent dans ses rapports avec tous les pays. Ils ressortiront clairement d'une statistique détaillée que nous donnerons le mois prochain, c'est-à-

dire lorsque seront connus les résultats du mois de mars qui complète l'année fiscale canadienne, laquelle se termine le 31 mars. Nous verrons aussi les effets de la suppression de la surtaxe sur les produits allemands, qui s'est opérée à partir du 1er mars dernier.

Le commerce du Canada, au cours de février, se chiffre par \$46,291,201, soit \$30,311,462 aux importations et \$15,949,739 aux exportations.

Les tableaux suivants indiquent la provenance des importations canadiennes et les principaux clients du Canada consommateurs de ses produits, tant pour Février 1910 que pour les onze mois terminés le 28 Février 1910.

	Fév. 1910.	Onze mois. Avr.-Fév.
Importations canadiennes.		
Des Etats-Unis	\$17,545,848	\$197,269,358
De Grande-Bretagne et possessions britanniques	9,458,121	99,345,722
De France	984,204	9,003,101
D'Allemagne	621,227	7,171,229
De Belgique	122,231	2,789,029
De Suisse	328,007	2,241,593
Du Japon	150,706	1,990,955
Dé l'Argentine	196,073	1,967,985
De Hollande	137,266	1,718,064
D'Autriche-Hongrie	128,925	1,099,172
Exportations canadiennes.		
Grande-Bretagne et possessions britanniques	7,488,976	155,606,730
Etats-Unis	7,070,296	101,713,758
France	171,462	2,295,767
Belgique	37,967	2,832,646
Allemagne	80,598	2,288,457
République Argentine	133,398	2,754,297
Hollande	62,463	1,860,469
Cuba	130,853	1,535,006
Chine	136,976	1,050,041
Mexique	108,877	812,905
Brésil	94,543	789,044
Italie	16,862	787,704
Japon	22,620	579,710

On voit, par le tableau des exportations canadiennes qui précède que, si ses principaux clients sont encore la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, le Canada exporte ses produits sur tous les marchés du monde.

Ce n'est pas en vain que ce jeune pays s'efforce de se faire connaître à l'étranger, qu'il entretient des agents commerciaux dans les principales contrées consommatrices, qui le renseignent sur les moyens de s'y créer des débouchés; qu'il a participé à toutes les grandes expositions internationales depuis les vingt dernières années; qu'il ne néglige aucune occasion d'exhiber partout les produits de son sol, de son sous-sol, de ses forêts, de ses fleuves et de ses lacs, de ses usines et de ses manufactures.

Il commence à récolter le fruit de ses efforts intelligents et persévérants et nul ne peut assigner de limites aux résultats qu'il est susceptible d'atteindre dans un avenir qui n'est pas très-éloigné.

LE PORT DE MONTREAL

Considéré à juste titre comme le port national du Canada, le port de Montréal jouit de toute la sollicitude des pouvoirs publics, qui veulent en faire un des plus grands et des plus beaux ports du monde.

Pour atteindre ce résultat, rien n'est épargné. Les améliorations succèdent aux agrandissements. A peine une série de travaux est-elle terminée que déjà de nouveaux projets sont formés, de nouveaux plans élaborés pour faire mieux et plus grand.

Et si les administrateurs ("commissaires du port") n'ont pas les fonds nécessaires, il leur suffit de s'adresser au gouvernement canadien qui leur avance l'argent dont ils ont besoin, aux conditions les meilleures.

Tout récemment une somme de six millions de dollars vient d'être mise, de cette manière, à la disposition des commissaires du port pour servir à l'exécution de travaux projetés qui coûteront environ dix-huit millions de dollars et dont l'achèvement n'aura pas lieu avant dix ans.

Ces travaux comprennent notamment :

La construction d'une cale-sèche et d'un chantier de réparations de navires, innovation depuis longtemps attendue. Cette cale-sèche, très puissante, pourra soulever un poids de 25,000 tonnes et donner accès aux plus grands vaisseaux.

Deux nouveaux élévateurs à grain, avec système de transbordeurs, ayant une capacité combinée de deux millions de boisseaux.

Creusage du port à une profondeur uniforme de 35 pieds (10 mètres 675).

Quais à haut niveau permettant l'accostage à 24 transatlantiques d'une longueur de 200 mètres, se développant sur plus de cinq kilomètres.

Quais à bas niveau longs de 1760 mètres.

Construction de nouveaux hangars métalliques.

Etablissement de voies nouvelles de chemin de fer élevé sur les quais couvrant 22 milles.

Etc., etc., etc.

A l'heure actuelle le havre de Montréal peut recevoir vingt vaisseaux océaniques, mais l'augmentation du trafic rend nécessaire l'adjonction de nouveaux espaces.

Lorsque tous les travaux ci-dessus énumérés auront été faits, le port de Montréal aura peu de choses à envier aux autres ports du nouveau continent; il sera pour New-York un rival redoutable en attirant vers

lui la plus grande partie des grains de l'ouest expédiés en Europe, car ses facilités actuelles de chargement et de déchargement se trouveront considérablement augmentées.

* * *

Plusieurs navires sont déjà entrés dans notre port avant fin avril, ce qui constitue une avance sur les années précédentes; l'"Iona" arriva le premier, suivi de près par l'"Athénia" et trois autres vaisseaux.

Il est amusant d'indiquer qu'une tradition immémoriale veut que le capitaine du premier navire entrant au printemps dans le port de Montréal reçoive en cadeau un chapeau de soie qui lui est offert par le maître du Havre.

* * *

Les ouvriers débardeurs avaient menacé de se mettre en grève si on ne leur accordait pas une augmentation de salaire et cette alternative alarmait les armateurs montréalais; fort heureusement cette grève n'aura pas lieu, les parties ayant accepté un arbitrage et la décision de l'arbitre étant acceptée tant par les débardeurs que par les Compagnies de navigation.

MALHONNETETE COMMERCIALE

La Chambre de Commerce du District de Montréal vient d'être saisie, par l'un de ses membres, d'une plainte dont la nature est très sérieuse.

Le plaignant, qui est un marchand de nouveautés, prétend que des pièces de tissus qui lui ont été vendues par des manufacturiers anglais ne contiennent pas la quantité d'étoffe qui lui est facturée, et la répétition de ce fait l'amène à croire que ces erreurs sont voulues.

Il nous est agréable de constater que les exportateurs français n'ont jamais donné prise à des accusations semblables de la part de leurs clients canadiens, aussi nous bornons-nous à signaler ce fait à titre purement documentaire.

Sans avoir à intervenir dans le débat, nous nous permettons cependant de manifester notre réprobation pour des procédés aussi répréhensibles.

Cette tromperie est d'autant plus blâmable qu'elle constitue un véritable abus de confiance, en ce sens qu'il est très difficile de la découvrir, à moins que l'acheteur ne procède au mesurage des pièces d'étoffe lors de la réception de la marchandise, opération longue et désagréable.

L'on se propose de demander au gouvernement canadien les moyens de réprimer cette fraude par une loi assimilant cette tromperie à un délit, passible de peines correctionnelles. Si le Parlement adopte cette mesure, cela donnera à réfléchir aux négociants trop peu scrupuleux qui l'auront rendue nécessaire.

IMMIGRATION

Le total des immigrants qui sont entrés au Canada durant le mois de mars dernier a été de 33,085 contre 18,464 pour la même période l'année dernière; 17,310 de ces immigrants viennent des Etats-Unis et 15,755 des pays d'outre-mer.

Pendant l'année fiscale terminée le 31 mars dernier, 208,794 étrangers sont venus s'établir au Canada, soit une augmentation de 42 pour cent. De ce nombre total de 208,794, 103,798 sont venus des Etats-Unis et 104,996 des pays européens et asiatiques. Durant l'année 1908-09, il est arrivé au Dominion un chiffre total de 146,908 immigrants, dont 59,832 des Etats-Unis et 87,076 des autres pays.

L'immigration du mois de mars dernier a été la plus nombreuse qu'on ait jamais enregistrée.

CANADA ET ETATS-UNIS

Le texte officiel de la récente convention douanière entre ces deux pays a été publié depuis l'impression de notre numéro d'Avril; elle est entrée en vigueur depuis le 31 mars dernier.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, cette entente a pour conséquences essentielles: 1. de soustraire les marchandises canadiennes entrant aux Etats-Unis à la surtaxe de 25 p.c. qui les menaçait; 2. de faire bénéficier du tarif intermédiaire canadien treize catégories de marchandises en provenance des Etats-Unis et ci-dessous énumérées.

Il est à remarquer que tous les articles que comprend cette liste figurent également sur le tableau B annexé au traité franco-canadien, c'est-à-dire que le Canada concède aux Etats-Unis, quant à ces produits, le même traitement qu'il avait précédemment accordé à la France.

Nous avons inséré cette liste dans notre dernier bulletin, d'après un document officieux alors entre nos mains, mais nous avons constaté qu'elle contient deux erreurs, ce qui nous oblige à la publier à nouveau. En voici le texte exact:

No. du tarif canadien.	Tarif intermédiaire.
94.—Dattes, figues sèches, par 100 livres....	55 cts.
98.—Pruneaux, prunes sèches, raisins secs, la livre	2-3 cts.
109.—Amandes, noix, arachides, etc., la livre..	2 cts.
112.—Noix de toutes espèces, la livre.....	2 cts.
180.—Photographies, chromos, plans, gravu- res, etc.	22½ p.c.

228.—Savons, poudres à savon, etc.....	32½ p.c.
234.—Parfumerie et préparations non alcoo- liques, etc.	32½ p.c.
284.—Faïence, porcelaine, fonte émaillée, etc.	27½ p.c.
318.—Verre à vitre, etc.....	12½ p.c.
366.—Mouvements de montre, etc.....	12½ p.c.
604.—Cuirs Dongola, peaux, etc.....	15 p.c.
634.—Plumes naturelles et artificielles, plan- tes de décoration, etc.....	27½ p.c.
711.—Tous les articles non énumérés dans le tarif canadien comme soumis à d'au- tres droits, n'étant pas admis en fran- chise ni prohibés.....	17½ p.c.

LA PULPE CANADIENNE

Ceux de nos lecteurs qui veulent bien accorder quelque attention au contenu de notre bulletin ont déjà entendu parler de la querelle qui s'est élevée entre le Canada et les Etats-Unis à propos du bois de pulpe.

Il se consomme aux Etats-Unis environ 5,000 tonnes de pulpe de bois quotidiennement, soit plus de 1,800,000 tonnes par an, dont la plus grande partie est importée du Canada, mais cette importation s'applique beaucoup plus à la matière première qu'au produit manufacturé. En effet, les industriels des Etats-Unis, pour la plupart, se bornent à acheter aux canadiens leur bois brut et c'est dans leurs propres usines qu'ils le transforment en pâte.

Cependant, les pulperies canadiennes leur portaient ombrage; aussi, pour supprimer la concurrence qu'elles pouvaient leur faire, imaginèrent-ils de demander à leur gouvernement l'imposition d'un droit de douane prohibitif sur le papier d'imprimerie canadien et le Président Taft, cédant à leurs instances, fit insérer au tarif de 1910 un droit de \$3.75 par tonne sur ce papier.

Ce que voyant, le gouvernement de la Province de Québec où se produit la presque totalité du bois de pulpe répondit par une loi prohibant l'exportation en dehors de la Province de Québec, du bois provenant des forêts domaniales et destiné à la fabrication de pâtes de papier.

Cette riposte ne fut pas du goût des américains. Ils invitèrent leur gouvernement à négocier avec le Dominion pour obtenir la suppression de cette surtaxe. Des pourparlers eurent lieu entre Washington et Ottawa, mais ne donnèrent aucun résultat, le gouvernement canadien ayant déclaré ne pouvoir s'immiscer dans les actes du gouvernement de la Province de Québec, qui avait agi dans la plénitude de ses droits.

Il n'est pas impossible que certains industriels viennent installer des manufactures au Canada, mais il est plus vraisemblable de croire que le plus grand nombre

d'entr'eux achèteront leur pulpe aux canadiens dont la production devra s'accroître considérablement. D'ailleurs, même dans la première hypothèse, le résultat obtenu ne serait pas défavorable aux canadiens, puisque le prix de la main-d'oeuvre resterait chez eux au lieu d'être payé aux ouvriers américains.

* * *

M. J. E. A. Dubuc, directeur de The Chicoutimi Pulp Co., l'une des plus importantes pulperies de la province de Québec, qui assistait à une séance de notre Chambre, le 21 avril dernier, avec toute l'autorité qu'il possède en cette matière, a bien voulu nous donner sur cette industrie les quelques renseignements que nous reproduisons ci-dessous, dans l'espoir qu'ils intéresseront nos lecteurs.

La nouvelle législation de la province de Québec prohibitive de l'exportation du bois de pulpe est éminemment favorable aux producteurs canadiens de pulpe et accroîtra considérablement leur chiffre d'affaires. Ils se préparent activement à augmenter leur capacité de production.

Pour sa part, la Pulperie de Chicoutimi qui, en 1903, ne produisait que cent tonnes par jour en manufacture aujourd'hui 400 tonnes; dans quelques semaines, sa capacité quotidienne atteindra 500 tonnes et elle pourrait même être portée à 1,000 tonnes, si c'était nécessaire. Il lui suffirait, pour cela, d'agrandir ses usines et d'augmenter son outillage, car ses prodigieuses réserves de bois sont presque inépuisables.

Cette compagnie exporte ses produits non-seulement aux États-Unis, mais aussi en Angleterre et en France; elle a installé des agences dans chacun de ces pays. Elle fait des affaires assez considérables avec l'Angleterre, dont la consommation annuelle de pulpe à papier est de 450,000 tonnes.

La France n'en importe guère que 200,000 tonnes par an, dont la plus grande partie lui est fournie par la Norvège et la Suède. La pulpe provenant des pays scandinaves n'est pas exactement semblable à la pulpe canadienne et l'on estime que les meilleurs papiers sont obtenus en les mélangeant l'une et l'autre dans des proportions égales.

La Pulperie de Chicoutimi, après des efforts soutenus et prolongés, est parvenue à faire pénétrer son produit en France et, depuis cinq ans, elle lui en envoie annuellement 20,000 tonnes, soit environ un dixième de la consommation française.

Elle est très désireuse d'augmenter ses exportations en France et ne désespère pas d'y parvenir, lorsque la question du transport à bon marché pourra être résolue, ce qui lui permettrait de mettre sa pulpe sur le marché français au même prix que la pulpe scandinave, car la préférence des consommateurs français pour cette dernière n'a pas d'autre cause. Ce problème est assurément difficile à résoudre, mais la Pulperie de

Chicoutimi s'est heurtée, à l'origine de ses relations avec la France, à d'autres difficultés qu'elle a pu surmonter.

Tout d'abord, jusqu'en 1905, la douane française exigeait que la pulpe fut perforée avant son entrée dans les ports français pour être certaine qu'elle ne pourrait servir qu'à l'industrie du papier. Cette difficulté est maintenant aplanie.

Un autre inconvénient grave pour les consommateurs français c'est que le port canadien de Chicoutimi n'étant ouvert à la navigation que sept mois par an (il est bloqué par les glaces en hiver comme Montréal et Québec) ils se trouvaient dans la nécessité de faire, en novembre, des provisions pour cinq mois, fort encombrantes et excédant les dimensions de leurs entrepôts. Mais aujourd'hui cet inconvénient n'existe plus car la pulpe leur est expédiée pendant l'hiver par le port d'Halifax, qui est libre toute l'année.

Nous venons de dire que les expéditions de pulpe pour la France se font, pendant l'été, par le port de Chicoutimi. Ce petit port, situé sur la rive gauche du fleuve Saint-Laurent, à peu près à mi-chemin entre Québec et l'océan Atlantique est peu fréquenté par les navires au long cours. En effet, bien qu'il offre toute la sécurité désirable au point de vue du mouillage et que les facilités de chargement et de déchargement des marchandises y soient suffisantes, les navires océaniques ne s'y arrêtent pas, parce qu'il n'a pas d'autre fret que la pulpe que l'on y fabrique. Et les compagnies de navigation estimant que la perte de temps et les différents droits à payer par leurs navires à leur entrée et à leur sortie du port absorberaient à peu près le bénéfice qu'elles réaliseraient sur ce transport effectué au taux ordinaire exigent, pour y faire escale, 14 shillings (environ 17 francs 50) au lieu de 9 shillings qu'elles font payer pour la même marchandise chargée à Montréal ou à Québec.

La Cie de Pulpe de Chicoutimi, pour éviter de passer sous ces fourches caudines, dut nolisier un navire danois de 4,000 tonnes, qui transporte sa marchandise à Rouen; il fait cinq voyages par an, partant trois fois de Chicoutimi et deux fois d'Halifax; le transport, effectué dans ces conditions quoique réduit, coûte encore trop cher pour pouvoir concurrencer sur le marché français la pulpe scandinave.

Ce prix de transport diminuerait si le navire, après avoir déchargé sa cargaison à Rouen trouvait, dans ce port, du fret de retour, mais c'est à peine s'il peut se procurer le lest qui lui est indispensable, c'est-à-dire du sable blanc de Fontainebleau, qui est employé par les verreries canadiennes.

Telles sont, brièvement résumées, les paroles que nous avons recueillies de la bouche de M. Dubuc sur l'industrie de la pulpe canadienne et les difficultés que rencontre son exportation en France; nous lui en réitérons ici tous nos remerciements.

La conclusion qui s'en dégage confirme, une fois de plus, combien il est regrettable qu'aucune compagnie de navigation française ne se décide à créer un service entre la France et le Canada.

L'argument qu'elles invoquent pour justifier leur abstention c'est la crainte de ne pas trouver suffisamment de fret dans les ports canadiens, mais cet argument est loin d'être péremptoire et sa force s'affaiblit constamment. Les échanges franco-canadiens suivent une progression régulière et sûre; cette progression deviendra beaucoup plus rapide, nous n'en doutons pas, par l'effet du nouveau traité de commerce. En ce qui concerne la pulpe canadienne, notamment, nous sommes persuadés que les 20,000 tonnes exportées aujourd'hui en France deviendraient bientôt 50,000 et même 100,000 tonnes s'il existait de plus grandes facilités de transport.

LETTRE D'OTTAWA

Ottawa, 25 avril 1910.

Il vient de surgir entre les Etats-Unis et le Canada une nouvelle cause de froissement, qui ne rentre pas absolument dans le cadre des affaires fédérales, mais qui est intéressante, en raison de la répercussion qu'elle peut avoir sur les négociations de réciprocité dont la correspondance échangée entre l'hon. Fielding et le secrétaire d'Etat M. Knox pour régler la situation tarifaire entre le Canada et les Etats-Unis, annonçait l'ouverture prochaine.

La lettre de M. P. C. Knox secrétaire d'Etat des Etats-Unis contenait en particulier ces mots:

"Il est évident qu'il faut encourager et stimuler ce commerce (entre le Canada et les Etats-Unis) de telle sorte que l'accès des marchés de chaque pays soit ouvert au pays voisin, aux conditions les plus avantageuses possible pour l'échange des marchandises et que les deux gouvernements peuvent indubitablement favoriser cette réciprocité d'échanges, sans affaiblir leur régime économique national respectif.

"Je saisis donc cette occasion de vous communiquer le désir exprimé à cet égard par le président: c'est que, au moment et d'après le mode qu'on pourra juger convenables, votre gouvernement puisse s'aboucher avec celui des Etats-Unis, afin d'étudier la question du remaniement de nos relations commerciales sur une base plus large et plus libérale, comme il convient à deux pays si rapprochés par la géographie et la parenté de races ainsi que l'a déclaré, tout récemment, le président devant le public."

La perspective de négociations de réciprocité de cette nature ne souriait pas à tout le monde au Canada où les propositions des Etats-Unis sont généralement ac-

cueillies avec les plus légitimes soupçons. Cette offre d'entrée en conversation pour élaborer un traité de réciprocité ne dit pas grand chose à l'industrie canadienne en particulier qui redoute de faire les frais de l'arrangement.

Voici que tout à coup un incident vient d'écartier, momentanément au moins, cette lourde tâche d'équilibrer une convention de réciprocité avec les Etats-Unis que personne ne demande et que beaucoup de gens redoutent.

L'affaire du traité était à peine réglée que Sir Lomer Gouin, premier ministre de Québec annonçait la décision du gouvernement provincial de Québec de décréter—et, de fait, le décret sera lancé quand cette correspondance paraîtra—l'interdiction de l'exportation du bois à pâte coupé sur les terres de la Couronne dans la province de Québec.

Quand on pense que les fabricants de papier des Etats-Unis s'alimentent presque exclusivement au Canada, et qu'Ontario prohibe aussi depuis plusieurs années l'exportation de ce bois coupé sur les terres de la Couronne, on comprend que cette nouvelle a jeté un froid dans les cercles politiques des Etats-Unis.

Pourtant c'est une bien jolie réponse à la politique excentrique de nos voisins!

Qu'avait fait le tarif Payne-Aldrich pour la pulpe exportée du Canada aux Etats-Unis?

Ces exportations se présentaient sous deux aspects:

1. Pulpe d'Ontario, où l'exportation du bois de pulpe coupé sur les terres de la couronne est interdite;
2. Pulpe de Québec, où l'exportation aux Etats-Unis du bois coupé sur les terres de la Couronne subissait un droit de coupe de 25 cents la corde.

Que fit le tarif Payne-Aldrich?

Il laissa entrer au tarif minimum la pulpe d'Ontario.

Il imposa à la pulpe de Québec une surcharge compensatrice de 25 cents la tonne.

Quand Sir Lomer Gouin vit cela, il jugea que le meilleur moyen d'éviter la surcharge était donc de faire comme Ontario: d'empêcher totalement l'exportation du produit brut. D'où le décret dont nous parlons au début.

Les Américains se fâchent maintenant, donc ils ont tort.

Ils sont pris à leur propre jeu et personne ne les plaindra.

Maintenant ils crient bien haut que cette indécision de Sir Lomer Gouin va entraver les négociations de réciprocité.

Comme très peu de gens en Canada paraissent se soucier énormément de la réciprocité; et comme beaucoup la craignent; personne à Ottawa ne pleurera si les négociations sont remises à une époque indéfinie aussi rapprochée que possible des Calendes Grecques.

La discussion qui s'est faite le 30 mars en Chambre au sujet de la convention commerciale entre le Canada et les États-Unis, convention dont nous avons indiqué la teneur dans notre dernière correspondance, a servi à régler définitivement un point contentieux.

Certains adversaires du récent traité franco-canadien affirmaient que le différend commercial entre le Canada et les États-Unis résultait de ce traité. Le ministre des finances, l'hon. M. Fielding, a opposé un démenti formel à cette assertion et parfaitement montré que la distinction vexatoire dont se plaignaient les États-Unis a pris naissance avec le traité de 1894 et n'est pas l'oeuvre du traité de 1909.

De plus le Canada nie totalement l'existence d'une distinction vexatoire aussi bien dans le traité de 1894 que dans celui de 1909. La prétention n'était pas soutenable de la part des Américains quant à la conclusion du traité directement avec la France, le Canada ayant indubitablement le droit d'accorder séparément à la France des concessions en échange d'autres faveurs correspondantes de ce même pays.

Mais les Américains se rabattaient ensuite sur la concession automatique de ces mêmes faveurs aux contrées jouissant du régime de la nation la plus favorisée, et c'est là que s'est exercée avec succès la diplomatie canadienne comme l'a montré l'hon. M. Fielding :

"Nous avons pu, a-t-il dit, démontrer à nos voisins, les Américains, qu'ils se seraient probablement trouvés dans la même situation que ces autres pays, et que s'ils ne s'y sont pas trouvés c'est parce qu'ils n'ont jamais voulu accepter la doctrine anglaise relativement aux traités applicables à la nation la plus favorisée, et qu'ils ont toujours préféré se tenir à l'écart..."

"Ils n'ont jamais fait partie du groupe des nations les plus favorisées et ils ne peuvent pas se plaindre maintenant si, par suite de leurs propres actes et de leurs propres politiques, ils ne sont pas dans une aussi bonne situation que d'autres pays. Quoi qu'il en soit, le point primordial était que le Canada devait insister sur son droit de conclure ses traités sans se demander s'ils seraient du goût d'un autre pays, et nous avons tâché d'insister constamment sur la reconnaissance de ce droit."

Jusqu'à quel point il a réussi, l'hon. Fielding l'indique ainsi :

"Je ne veux pas interpréter l'attitude des Américains, mais, puisqu'ils nous accordent les avantages du tarif minimum et reçoivent de nous, en échange, non pas toutes les concessions contenues dans le traité français, mais une faible partie seulement de ces faveurs, je considère que cela constitue une renonciation à la prétention qu'ils ont le droit d'entraver notre liberté dans la conclusion des traités."

La discussion relative au traité français aura toujours servi à rendre ce point bien clair.

J'ai déjà eu l'occasion dans une de ces correspondances d'attirer l'attention sur la nouvelle loi relative aux coalitions commerciales et industrielles qu'a déposée le ministre du travail, l'hon. Mackenzie King, et d'en signaler la partie importante au point de vue industriel international, celle qui a trait aux brevets d'invention.

La loi est revenue en discussion la semaine dernière et le ministre a développé ses intentions, qu'il a expliquées comme suit pour la question qui nous occupe.

Posant en principe que "le brevet d'invention est un privilège spécial accordé par le public lui-même, par le gouvernement qu'il s'est donné," le projet de loi décrète que "si le détenteur ou le propriétaire d'un brevet, émis d'après le statut relatif à ce cas, se sert des droits et des privilèges exclusifs réservés à tel propriétaire ou détenteur pour restreindre la concurrence ou pour augmenter les prix, on pourra révoquer ce brevet."

La méthode paraît un peu draconienne et plusieurs députés ont réclamé une étude spéciale de la question; pour le moment le bill est resté en suspens. D'autant plus que, d'après la loi, il suffit d'une plainte de cinq ou six personnes pour provoquer une enquête dont la répétition ou la futilité peuvent opposer à la jouissance des brevets une entrave sérieuse contraire aux idées admises d'internationalité.

Il est bien vrai que le ministre a eu soin d'indiquer l'origine et l'objet de cette disposition destinée à obvier aux exigences de propriétaires ou cessionnaires de brevets américains essentiels à la fabrication des chaussures, qui refusent de vendre cette invention à des personnes qui en ont besoin pour leur industrie respective, à moins que ces gens-là ne consentent à acheter tous les autres articles requis à cette fin soit directement, soit par l'intermédiaire du détenteur de l'article breveté.

Les industriels lésés par ce refus s'adressèrent aux tribunaux pour obtenir le droit de forcer les inventeurs à leur vendre les machines; la cause fut portée jusqu'en Angleterre où le Conseil privé décida que s'il y avait oppression de la part des détenteurs du brevet, il n'y avait pas matière à procès mais que le remède devait venir par voie de législation.

De là la loi actuelle qui peut avoir l'inconvénient, pour régler un cas particulier, de mettre en discussion et de restreindre un privilège comme celui des brevets que toutes les nations ont actuellement une tendance à élargir et accroître plutôt qu'à amoindrir.

* * *

La précocité de la belle saison a donné aux affaires dans tout le Canada un élan remarquable qui ne peut faire autrement qu'accentuer la prospérité actuelle dont on trouve à chaque instant des preuves propres à aider considérablement le gouvernement dans son oeuvre législative.

Ainsi les rapports condensés des banques publiés à l'«Officiel» pour le mois dernier sont extraordinairement favorables.

Les dépôts ont augmenté durant cette période de \$19,000,000, ce qui porte leur total à \$762,000,000.

Les prêts sur actions et débetures ont diminué de presque \$2,000,000 et l'accommodation fournie aux commerces et entreprises par les banques a augmenté de \$22,000,000.

Ceci indique un développement du commerce régulier et une diminution des spéculations de Bourse. D'un autre côté l'accroissement considérable du chiffre des billets de banque en circulation indique une accentuation saine de l'activité commerciale. O. RIDEAU.

LA CULTURE DU TABAC AU CANADA

La culture du tabac au Canada est une culture séculaire. De même qu'aux Antilles et sur les rives de l'Amérique Centrale où les premiers explorateurs européens prirent pied, ceux qui découvrirent le Canada reçurent des aborigènes, parmi d'autres présents, du tabac cultivé sur les rives du Saint-Laurent.

De l'Amérique Centrale qui, vraisemblablement, a été son berceau, la plante du tabac s'est donc propagée au Canada bien avant la découverte du nouveau monde et son produit constituait un des accessoires les plus indispensables de l'équipement de ses farouches et nomades habitants.

Reprise par les européens qui conquièrent peu à peu le pays, la culture du tabac, au Canada, n'est devenue vraiment digne de ce nom que depuis une époque relativement récente et qui ne doit guère remonter à plus d'un demi siècle.

Pendant longtemps encore l'industrie proprement dite du tabac au Canada demanda à l'étranger, presque exclusivement, sa matière première, tandis qu'une partie de la population, surtout dans le bas Canada, (Québec), s'habituaît de plus en plus à l'usage du produit indigène, consommé sous une forme assez rudimentaire, (feuille brute, mis en mains ou en torquettes), et non fermenté.

La culture cependant s'organisait et sortait du chaos où elle avait si longtemps erré. Mais la répugnance des premiers manufacturiers à employer le produit indigène dans une fabrication rationnelle retarda les mesures législatives, relativement récentes, sous la protection desquelles les planteurs canadiens furent bientôt en mesure de faire accepter leurs produits par les industriels.

La dernière loi protectrice, qui n'est d'ailleurs qu'un réajustement de celle qui l'avait précédée, accorde aux tabacs canadiens en feuilles une protection de \$0.28 par livre. Cette mesure semble suffisante pour permettre aux tabacs indigènes de lutter, assez avantageusement d'ailleurs, contre les produits similaires américains,

ses concurrents les plus redoutables.

A la louange de certains industriels on doit dire que, il y a quelque quinze ans, ils prirent l'initiative et cherchèrent à développer dans certaines parties du Canada la culture des variétés qui semblaient les mieux adaptées aux conditions climatiques, et à la nature des sols. Ce mouvement, mal compris parfois, aboutit à un écho relatif dans la province de Québec et à la création d'un nouveau centre de culture: (Ontario Sud—Comtés d'Essex et de Kent), où la culture du Burley prit un très rapide essor.

Depuis on a pu considérer la culture du tabac comme établie au Canada.

Après que la manipulation industrielle du produit indigène eut donné, malgré la forte concurrence des fabricants de tabac importés, des résultats absolument concluants, le Gouvernement Canadien prit des mesures énergiques pour encourager le produit du pays. La dernière de ces mesures à la loi de 1907 qui accorde aux tabacs canadiens en feuilles la protection de \$0.28 par livre dont il a déjà été fait mention. Elle a surtout consisté en un remaniement du tarif précédent, à la suite duquel les tabacs étrangers en feuilles paient les droits de douane au moment de l'entrée en manufacture, au lieu de le faire, comme précédemment, au moment de l'apposition des vignettes, c'est-à-dire de la livraison au débitant.

A l'heure actuelle, malgré sa réputation de pays glacé, le Canada fait une culture de tabac déjà prospère et qui, si l'on en juge par le développement qu'elle prend chaque jour, suffira bientôt à la plus grande partie de ses besoins manufacturiers.

Centres de Culture.—Leur Climat.

Variétés cultivées

1. Province de Québec.—Il convient de la mentionner en premier lieu. En effet ce fut la première partie du Canada réellement peuplée et c'est dans les comtés Nord du Saint-Laurent, voisins de Montréal, que la culture du tabac se développa tout d'abord. Parmi ces derniers les principaux sont ceux de Montcalm, l'Assomption, Joliette, Deux-Montagnes, etc. Il faut y ajouter actuellement le groupe de plus en plus important de Rouville, (rive sud du Saint-Laurent), qui serait plus exactement désigné sous le nom de "groupe de la vallée d'Yamaska" et auquel on peut rattacher les autres comtés Sud où la culture du tabac se développe rapidement à mesure que l'on reconnaît des terres propices.

Le climat du secteur Nord est assez froid, et les travaux de culture sont parfois gênés par la fonte des neiges et le lent ressuyage des terres pendant les printemps tardifs. Il faut craindre aussi les gelées précoces d'automne qui menacent les plantations dès les premiers jours de septembre. Mais la période qui s'étend du premier juin, et parfois du 20 mai au 1er septembre est largement assez longue pour permettre la culture

de toutes les variétés précoces. Un choix judicieux des variétés s'impose donc, mais, grâce à lui, la culture du tabac peut être, dans cette partie du Canada, aussi avantageuse que partout ailleurs.

Au début, au temps du chaos dont nous avons déjà parlé, on rencontrait sur les plantations les types les plus divers, depuis les variétés indigènes, très précoces: Cannelle, Petit Rouge, Grand Havana, jusqu'aux Blue Pryor et Burleys, tabacs développés et à végétation relativement lente, en passant par toute la série des seed leaf. C'était la conséquence de l'absence d'un marché régulier et du désir des cultivateurs d'essayer toutes sortes de variétés pour arriver à découvrir celle qui puisse leur fournir le plus fort rendement en poids, (Burley et Grands Connecticuts), soit par suite d'un prix de vente élevé, (Cannelle, Petit Rouge).

Aujourd'hui la culture du Cannelle se trouve assez nettement localisée sur quelques terres argileuses et caillouteuses du comté de Montcalm et surtout du comté des Deux-Montagnes. Ailleurs les seed leaf remplacent de plus en plus les autres variétés, et l'on peut dire que la culture industrielle des comtés situés au Nord du Saint-Laurent comprend les variétés suivantes:

Connecticut Seed Leaf—(un peu lent à mûrir, et de plus en plus abandonné chaque année).

Havana Seed Leaf.—(Très précoce, réclamant de 65 à 75 jours de végétation).

Comstock Spanish.—(Très précoce, réclamant de 65 à 75 jours de végétation).

Les deux dernières variétés donnent des rendements en poids encore faibles: (de 1,000 à 1,200 livres par arpent); la première de 1,200 à 1,400 livres, mais sa culture est toujours risquée, les gelées précoces d'automne pouvant facilement l'atteindre. Quant aux Cannelle et Petit Rouge, très appréciés par une certaine catégorie de fumeurs de pipe, leur rendement en poids est très faible, en raison de leur faible développement, et dépasse rarement 500-600 livres à l'arpent. Les prix élevés qu'ils obtiennent sur le marché des tabacs en feuille rendent cependant leur culture assez rémunératrice, mais on ne saurait les classer dans la catégorie des tabacs industriels proprement dits.

Dans le groupe Québec Sud (Vallée de la Yamaska), l'hésitation des planteurs à reconnaître le type adapté aux conditions de leur climat et de leur sol a été beaucoup moins longue. On y rencontre les trois variétés mentionnées plus haut: Connecticut Seed Leaf, Havana Seed Leaf, Comstock Spanish; et, depuis quelques années, le Comstock s'y développe de plus en plus, tandis que le Connecticut Seed Leaf tend à disparaître complètement.

Il semble que la proportion des terres légères, les plus favorables à la culture des seed leaf, y soit plus grande que dans les Comtés Nord. Les conditions climatiques y sont également plus favorables, le

printemps un peu plus précoce, les gelées d'automne plus tardives, les pluies d'été plus fréquentes et mieux réparties.

Les rendements en poids y sont légèrement supérieurs à ceux obtenus dans le secteur Nord, peut-être par suite des conditions spéciales de climat et de sol, peut-être aussi parce que la culture du tabac y est relativement récente et que l'épuisement des terres, qui commence à se manifester sur certaines parties du centre Nord, n'a pu encore se produire.

II. Ontario Sud (Comtés d'Essex et de Kent).—A une époque déjà lointaine, aux environs de Windsor, et sur les bords de la rivière Saint-Clair (Sandwich et Amherstburg), une petite colonie de Canadiens-français s'était essayée à la culture du tabac. Les premiers résultats furent encourageants mais l'absence de communication et celle, plus grande encore, de concurrence parmi les acheteurs, avilit tellement le prix que cette culture fut abandonnée pour faire place à la culture maraîchère dont les produits pouvaient être écoulés facilement sur le marché avantageux que représentait déjà la ville grandissante de Détroit, située en face, sur la rive américaine.

Cependant l'expérience ne fut pas perdue, après un échec relatif dans Québec, une compagnie puissante installa, dans la partie sud du comté d'Essex, un certain nombre d'agents et encouragea les fermiers à cultiver du Burley. Ce fut l'origine de la culture du tabac dans Ontario, culture qui se développa avec une rapidité relativement prodigieuse et fournit, presque du premier coup, un produit capable d'entrer en lutte avec les tabacs similaires importés.

Pendant les dernières années, la récolte du tabac dans Ontario Sud atteignit les chiffres de 5,000,000 à 6,000,000 de livres, dont la variété Burley constituait de beaucoup la plus grande partie. Entre temps, certains cultivateurs de Kent Sud, entraînés, par l'exemple, s'engagèrent dans cette culture nouvelle et, à l'heure actuelle, on peut dire que la culture du tabac est en voie d'extension sur toute la rive Nord du Lac Érié et peut-être celle du Lac Ontario.

Le climat de cette partie du Canada, régularisé et modéré par la proximité de l'énorme masse d'eau des grands lacs, est d'une merveilleuse douceur. C'est au coeur de cette région que se trouve le centre fruitier important de Niagara et, depuis le milieu de mai jusqu'à mi-octobre, on n'a pas à craindre de gelées sérieuses. Dans ces conditions, avec quelques précautions, il est possible d'entreprendre avec succès la culture de variétés relativement lentes à mûrir. (Big Ohio, Grands Connecticuts, Burleys). A de rares exceptions près le régime des pluies est satisfaisant, les sols toutefois semblent contenir une proportion de calcaire bien supérieure à celle des sols de Québec. Ils se prêtent parfaitement à la culture des tabacs à tissu poreux, (Burleys), mais il semble que, sous le rapport de

l'élasticité et de la finesse, les seed leaf donnent des meilleurs résultats dans les centres de Québec.

Les rendements en poids obtenus avec le Burley sont parfois considérables. La moyenne ne doit pas être inférieure à 1300-1400 livres, (années normales), et la tonne à l'acre n'est pas un rendement exceptionnel.

Au cours des trois dernières années la culture du Virginia jaune, (Virginia Bright), a été essayée dans le comté d'Essex. Grâce à un choix judicieux des terres elle semble en bonne voie et, à l'heure actuelle, plusieurs planteurs sont engagés dans la culture du Virginia Bright et dans la pratique du "flue curing" (séchage par l'air chaud). Les perspectives semblent brillantes, le marché favorable et, en attendant que le marché canadien du Burley s'élargisse d'une manière suffisante, on peut voir dans la culture de cette nouvelle variété un excellent moyen d'éviter la surproduction qui s'est produite pendant les deux dernières années, et qui a occasionné un tel avilissement de prix que nombre de planteurs de Burley ont dû renoncer temporairement à la culture du tabac.

(à suivre)

UNE MINE DE RUBIS AU CANADA

Les richesses minières du Canada sont vraiment incommensurables. Après les innombrables gisements d'or, d'argent, de métaux divers, de mica, d'amiante, etc., voici que l'on vient de découvrir dans la province d'Ontario, sur les quinzième et seizième concessions du canton d'Ashby une mine de rubis que l'on dit très riche.

Un ingénieur des mines, qui a fait des explorations sur ces terrains, prétend que ces rubis sont identiques à ceux que l'on trouve en Birmanie et un bijoutier, qui a taillé quelques-unes de ces pierres, assure qu'elles sont de la plus belle eau.

Ce sont des chercheurs de graphite qui sont les auteurs de cette découverte, due surtout au hasard.

Une compagnie vient d'être formée pour l'exploitation de cette mine; son capital est de douze millions cinq cents mille francs, fourni par des capitalistes de New-York et de Boston.

LA RICHESSE MINÉRALE DU CANADA

M. de Puyjalon, qui fut un de nos pionniers les plus hardis et dont les explorations sur la côte du Labrador commencent à être révélées à l'univers, disait un jour

à des amis: "La richesse du pays que j'explore est inconcevable, au point de pouvoir dire qu'un jour j'ai vu dans une localité, sous mes pieds, autant de trésors de minerai que tout l'univers en a découvert jusqu'ici."

C'est dans cette terre inhospitalière du Labrador qu'ont porté les recherches principales de cet audacieux prospecteur.

Et, de ses ouvrages autant que de la documentation précise du service géologique qui les confirme, il ressort que, de l'extrême nord-ouest du Labrador en allant vers le lac Huron, il existe, au Canada, une chaîne de terrains et de montagnes minéralisés sur une largeur de 100 milles et sur une longueur de 800 milles (1,200 kilomètres environ).

C'est dans cette colossale lisière que se trouvent les gisements de nickel sulfureux de Sudbury, Ontario; les mines d'argent de Cobalt, l'or du Porcupine River, l'amiante de Chibogamou, la galène et la molybdénite du Témiscamingue et les micas blancs de Labelle et autres lieux.

La richesse minérale du Canada n'a été jusqu'ici que superficiellement explorée et les exploitations qui se font ne représentent, au figuré, qu'un trou d'aiguille sur la carte géographique.

Le Canada, avant dix ans, aura plus de mines en exploitation que les États-Unis et sa production rivalisera avec n'importe quelle contrée du globe.

On aura une faible idée du développement qui se prépare quand l'on songera qu'à Sydney, Cap Breton, il y a déjà 20,000 personnes employées aux mines de charbon de la Dominion Coal and Iron Company qui extraient environ 4,000,000 de tonnes de charbon par an depuis nombre d'années sans avoir même effleuré la surface des gisements.

Une certaine partie de ce charbon s'expédie dans les différents ports canadiens et américains et même en Europe. La plus grande partie de la production sert, toutefois, à transformer en fer ou en acier les minerais trouvés en abondance sur les côtes de Terre-Neuve, en face du détroit de Cabot. A Sydney même, il existe des aciéries qui sont au nombre des plus grandes de l'univers. Tout près de ces usines, il y en a d'autres dont une produit 100,000 tonnes de charbon et 6,000 tonnes d'acier par mois. Les gisements de minerais de fer sont disséminés partout sur la côte du Labrador en sables magnétiques que l'on compte pouvoir traiter un jour par l'électricité, afin de suppléer à l'insuffisance des gisements de charbon dans ces régions.

Dans le nord d'Ontario, il y a la mine Helen, inconnue il y a dix ans, et qui produit actuellement un million de tonnes de minerai de fer par mois. Dans la même région, sur la montagne au Caribou, les gise-

ments de fer font également l'étonnement de tous.

Le Canada produit une très grande proportion du nickel utilisé dans l'industrie.

Il n'y a qu'en Nouvelle-Calédonie où les gisements de ce métal ont une importance qui se rapproche, et de très loin, de celle du Canada. A Sudbury, les usines raffinent environ 1,000 tonnes de minerai de cuivre et de nickel par jour et livrent 10,000 tonnes de nickel pur à la consommation tous les ans.

Ces gisements de nickel ont été explorés à de très grandes profondeurs sans pouvoir encore les délimiter.

Un des minerais les plus curieux du Canada, c'est l'amiante, ce produit pierreux, filamenteux qui, une fois broyé, produit une fibre sèche et soyeuse dont l'incombustibilité est la qualité primordiale. L'Amiante ne se trouve pour ainsi dire qu'au Canada. Il y en a quelque peu en Russie, mais les gisements ne sont pas d'une exploitation pratique. Actuellement, les mines de Thetford, dans la province de Québec, alimentent l'univers entier. Les gisements découverts dans la région de Chibogamou, dans cette même province, promettent aussi beaucoup dès que cette région sera accessible à la civilisation.

Il y a d'immenses réservoirs de gaz naturel au Canada.

Medicine Hat, dans l'Alberta, est une ville qui s'éclaircit et qui se chauffe avec du gaz naturel depuis quinze ans sans que l'intensité de la pression ait varié une seule seconde.

Les mines de plomb de Moyie (Alberta) rendent 20,000 tonnes de produits par an. Celles du Témiscamingue ont été éclipsées par les découvertes d'argent du merveilleux Cobalt qui les touchent.

Par-ci, par-là, on a découvert des lits de pétrole au Canada, et les explorateurs trouveront un jour ou l'autre la récompense à leurs travaux.

L'or du Klondyke a fait parler le monde entier. Les placers de cette froide région rendent des millions du précieux métal tous les ans. Des méthodes nouvelles d'exploitation et la création de communications faciles avec cette partie du Canada vont donner un nouvel élan à l'avenir de cette merveilleuse région.

Cet aperçu rapide donne une idée des trésors qui existent au Canada. Il n'y a pratiquement qu'à faire un tout petit effort pour s'assurer la possession de ces richesses. Le jour où le capital européen—celui de la France surtout, qui va si souvent s'engloutir dans des emprunts russes ou argentins sans espoir de productivité rationnelle—quand ce capital, disons-nous, voudra se diriger vers le Canada, l'effort aura alors le caractère pratique et nécessaire à la mise en valeur des richesses inouïes de ce pays.

LES INDUSTRIES DE L'ELECTRICITE AU CANADA

(suite)

Ceux qui ont vu, pendant les crues, l'énorme masse d'eau qui tombe des chutes du Niagara, seront peut-être étonnés d'apprendre que certains hivers, la glace triomphe du mouvement de l'eau. L'hiver dernier, non seulement les chutes n'existaient plus, mais les glaces enserraient tellement les usines hydro-électriques, et surtout celle de l'Ontario Power Company, située dans le ravin d'aval, sur la rive canadienne, qu'on a été obligé de faire sauter ces glaces à la dynamite avec quelque dommage pour l'usine elle-même. Un autre ennemi de l'usine hydro-électrique en hiver, c'est le "frazil". C'est une espèce d'agglomération d'aiguilles de glace qui restent en suspension entre deux eaux, s'attachent aux grilles, ou atteignent même les turbines, en passant par la tuyauterie. Des travaux faits à l'Université McGill ont montré qu'il suffisait d'une très faible élévation de température de l'eau, au-dessus de la température de formation du "frazil", pour le faire disparaître complètement et rapidement. Mais l'application des procédés basés sur ce fait est dispendieux, et l'on se borne souvent à des méthodes de défense plus rudimentaires. Difficultés d'exploitation et réduction considérable, voire même totale, des débits, telles sont les conséquences d'un froid persistant pendant plusieurs mois.

Mais pendant les périodes estivales, alors que la végétation se développe aux premiers rayons du chaud soleil canadien, avec un élan sans égal, les cours d'eau subissent le contrecoup des déboisements. Ceux-ci permettent, il est vrai, au "New York Herald" de paraître le dimanche en 104 pages, et aux nombreux journaux américains d'offrir chaque jour 10 ou 20 pages à une publicité que rien ne contient, qui déborde partout et rend à peu près insupportable à nos esprits européens, avides de faits, ou de discussions sérieuses, la lecture des quotidiens d'Amérique. Les conséquences du déboisement ont été trop souvent et depuis trop longtemps mises en lumière pour que nous nous y arrêtions, et au surplus ces conséquences n'échappent pas aux Canadiens clairvoyants.

Les exportations du Dominion en pulpe de bois ont augmenté d'une façon continue: en 1901, l'on exportait pour 2 millions de dollars, en 1908 pour 4 millions de dollars et les exportations de bois à pulpe passaient de 900,000 dollars en 1900 à 4,600,000 dollars en 1908.

Il faut cependant ajouter, comme ces fabriques n'utilisent que des bois de 20 ans, pour peu que le territoire sur lequel s'étend leurs concessions soit suffisant, elles peuvent arriver à exploiter toujours le même sol en reboisant d'une façon rationnelle. Le gouverne-

ment s'en est déjà préoccupé dans la province de Québec et ailleurs. La "Belgo Canadian Pulp and Paper Company", fait notamment de très louables efforts pour arriver à un reboisement régulier.

A côté des difficultés d'exploitation des usines hydro-électriques, il importe de signaler encore ce qui en compromet le succès dès l'origine. Les chutes utilisables sont à quelques exceptions près, des chutes à très grand débit, sous des hauteurs relativement faibles.

Il y a bien quelques chutes naturelles, dont la hauteur dépasse 30 ou 40 mètres—voire même 100 mètres—mais toutes les chutes artificielles, obtenues par des dérivations prises sur les rivières à l'endroit des rapides, sont des chutes à grand débit et à faible hauteur. Dès lors, les immobilisations dans les travaux hydrauliques et les machines sont telles, que le rendement économique de l'entreprise risque souvent d'être précaire.

Dans ces conditions, on ne peut trouver une compensation que si les puissances créées sont considérables, ce qui implique immédiatement des consommations variées en lumière, force motrice et tramways, électro-métallurgie, etc. Malgré les progrès du travail mécanique, les consommations en lumière et en force motrice sont assez limitées et si le développement des tramways urbains en absorbe beaucoup et dans des conditions plus avantageuses, néanmoins la consommation la plus forte et la plus constante est, en général, celle des usines métallurgiques.

Il faut, malheureusement, ajouter que la crise de l'électro-métallurgie a eu sa répercussion inévitable sur les résultats d'exploitation des centrales qui leur fournissaient l'énergie, et il se peut que la création de nouvelles usines en ait été retardée.

Nous avons hâte de remarquer que ce sont là des observations générales dont il ne faut déduire qu'une indication. Au surplus, ces observations peuvent dans certains cas—celui des centrales exclusivement urbaines—ne pas s'appliquer du tout.

Nous allons examiner à grands traits la situation dans les provinces de Québec et d'Ontario.

A.—La Province d'Ontario.

Le Niagara comprend deux chutes séparées par un îlot, l'une sur la rive américaine, l'autre sur la rive canadienne de cette rivière, sans source ni confluent, qui réunit le lac Érié au lac Ontario.

La puissance utilisée dépasse déjà 400,000 chevaux, et la puissance disponible est encore suffisante pour qu'une commission nommée récemment par le gouvernement d'Ontario puisse songer à emprunter à cette chute l'énergie nécessaire aux municipalités de la province, sans rien enlever à son imposant aspect. Les travaux fort importants de cette commission provinciale ont été publiés l'an dernier, et ils s'étendent non

seulement aux questions techniques, et aux problèmes financiers que soulève cette importante installation, mais ils comprennent également une étude, fort intéressante, de la répartition des charges et des avantages entre les diverses municipalités participantes.

Il y a là un remarquable effort collectif, provoqué par l'initiative privée et soutenu, après les tâtonnements du début, par le Gouvernement.

Avant d'indiquer les résultats du travail de cette commission provinciale nous rappellerons dans le tableau ci-dessous la puissance disponible et le capital investi dans les quatre plus importantes usines hydro-électriques de l'Ontario.

Nom des Usines	Puissance en H P. [équipement actuel].	Capital autorisé en millions de dollars.	Obligations
Niagara :			
Ontario Power Co.	75,000	5	4,1
Canadian	50,000	3	6,5
Elect. Development.	52,000	6	8,1
Hamilton Power.	42,000	11	1,6

On peut juger, par ces chiffres, quelle est l'importance de la consommation dans tout le district que ces usines alimentent, Niagara, Hamilton, Toronto.

Un très grand nombre de communes ont également de petites centrales de distribution, mais leur puissance totale est relativement faible et les conditions de vente d'énergie sont assez onéreuses pour qu'on ait cherché une source plus économique. Ce sont, en effet, les réclamations persistantes des municipalités qui ont déterminé l'action du gouvernement et l'effort de la commission hydro-électrique. Nous ajouterons que la chute du Niagara est propriété provinciale. Le gouvernement d'Ontario vend l'énergie hydraulique à tant le cheval "generated, used or sold."

Malgré l'importance de la puissance distribuée, la commission de l'Ontario a étudié l'équipement progressif d'une nouvelle usine de 100,000 chevaux. Nous ne pouvons que résumer ici les rapports de la commission canadienne, et nous emprunterons seulement quelques indications générales à un article publié sur ce sujet dans la "Lumière Electrique" de Paris.

L'équipement total des 100,000 chevaux représente une immobilisation de 59 millions, dont 31 millions incomberaient à Toronto, 5 millions à London, Ont., et le reste aux 16 autres municipalités participantes. Le prix de vente de la force motrice et de l'énergie destinée à l'éclairage public et privé, devrait être fixé d'après les distances des villes au centre de la distribution, leur participation et la puissance qu'elles consommeraient. Le prix du cheval, 24 heures, variait de 75 à 140 francs, pour une lampe à arc de 180 à 300 francs et le kilowatt consommé dans l'éclairage à incandescence variait entre 30 et 50 centimes.

Le projet est entré dans la voie des réalisations, et à l'heure actuelle 14 municipalités ont signé des contrats, pour des puissances variant entre 15,000 et 18,000 chevaux. La ligne de distribution sera conduite d'abord

dans l'ouest de la province, et couvrira 468 kilomètres; on la prolongera ensuite dans l'est et le nord sur une distance de 950 kilomètres.

B.—La Province de Québec.

Si les chutes du Niagara représentent pour l'Ontario une réserve d'énergie énorme, mais qui n'est pas sans limite et dont, au surplus, il serait difficile de trouver la consommation totale permanente, la province de Québec possède par ses nombreuses chutes et les rapides de ses rivières une quantité d'énergie dont elle n'utilisera sans doute jamais qu'une fraction assez faible. Cette affirmation paraîtra téméraire; mais elle se justifie aisément, si l'on s'éclaire de l'expérience des autres pays de "houille blanche" et si l'on reste, bien entendu, dans des limites "pratiques" de temps.

Le Gouvernement de Québec a publié en février 1907 un état détaillé des ventes et locations d'énergie hydraulique à cette date, et j'y relève un total de concessions qui dépasse en chiffres ronds une puissance nominale de 1,100,000 chevaux. Il est bien difficile de connaître la fraction de cette puissance qui est aujourd'hui réellement utilisée, et d'ailleurs les chiffres auxquels on peut arriver ne doivent pas être pris que pour fixer les idées. Non seulement le contrôle des puissances utilisées est fort approximatif, mais un certain nombre de chutes ont été concédées à dates très récentes et l'on ne peut en somme rien conclure de ce qu'elles ne sont pas encore utilisées aujourd'hui.

Mais en nous bornant même aux concessions faites jusqu'en 1905, nous trouvons un total de 760,000 chevaux environ, contre une utilisation de 220,000 chevaux, chiffre certainement supérieur à la réalité, si l'on considère les puissances moyennes et non les maxima des courbes d'utilisation.

Quoi qu'il en soit, ce chiffre doit, à mon sens, paraître encourageant à ceux qui dans Québec ont la responsabilité du pouvoir et travaillent, avec une persévérante énergie, au développement économique du pays. Si l'on peut sourire des "millions de pouvoirs", les réalités suffisent à justifier les espoirs raisonnables de progrès industriels.

Mais il importe que l'on ne donne pas aux espoirs et aux affirmations qui les expriment un caractère trop chimérique et déclamatoire. Personne, je pense, ne discutera la place que tient la province de Québec dans les pays de "houille blanche", c'est la première, si l'on veut, pourvu que l'on compte la puissance totale de ses cours d'eau, chutes, rapides, etc. Mais cette place et cette puissance n'ont qu'un intérêt tout à fait théorique. Ce qui fixe, au point de vue industriel, la valeur d'une chute d'eau, ce n'est pas seulement la puissance maxima, ni même la puissance moyenne qu'elle peut développer, mais ce sont avant tout des conditions relatives de temps et de lieu. La notion de "valeur" surtout en ces matières est une notion essentiellement relative, et telle chute puissante n'aurait qu'une faible

valeur s'il s'en trouve une autre à quelques milles qui soit d'exploitation plus facile ou dont l'énergie puisse être utilisée ou distribuée plus aisément.

Et sans doute ce rapport de relation peut se modifier, et la première chute, par exemple, pourra prendre de la valeur; mais ce ne sera généralement qu'après l'utilisation de la seconde.

Il y a plus: à notre époque de relations mondiales, l'utilisation des chutes françaises, suisses et norvégiennes, par exemple, et aussi la situation générale de l'industrie minière et métallurgique, ont une grande influence sur la valeur des sources d'énergie hydraulique. Méconnaître cette loi fondamentale de la politique économique moderne serait s'exposer aux plus graves déceptions. Pour faire seulement à titre d'indication, une comparaison des dépenses d'aménagement, la "Toronto Niagara Power Company" a un capital de 80 millions de francs; et en fixant à 60,000 H.P. la puissance qu'elle pourra livrer lorsque ses derniers groupes générateurs seront installés, cela donne encore plus de 1,300 francs le cheval; or, l'équipement d'un grand nombre de chutes européennes n'a pas coûté plus de 500 à 800 francs le cheval et il y en a qui sont en-dessous du minimum.

Dès lors, si nous faisons même la part de ce qui, dans le capital de "Toronto", ne correspond pas à des dépenses effectives, nous voyons que nous sommes encore loin de compte.

Et peut-on même affirmer, comme on l'a fait, que "la houille blanche" ait sur le charbon l'avantage d'être une source d'énergie **inépuisable et moins coûteuses**? Sans parler de ce fait important de géographie humaine, "la concentration des hommes et des industries qui dépendent de la houille autour des puits de mines" fait que l'on ne modifiera pas avant l'épuisement des puits, et avec lequel il faut compter, fait qui constitue aussi un avantage déjà acquis à la houille noire, on rappellera seulement ici que nos grands hauts fournaux à coke laissent échapper, dans leur gaz, une quantité d'énergie souvent perdue qui, bien utilisée, peut donner un cheval-an à 100 francs et moins. Et, au point de vue des applications métallurgiques, aciers électriques, composés spéciaux, etc., cela peut détourner ces industries des sources hydrauliques de l'énergie, et réduire, sans doute, et pour quelque temps, la valeur des chutes d'eau disponibles. Est-ce à dire que tous les espoirs des pays de houille blanche sont vains? Et faut-il conclure, en ce qui concerne la province de Québec, que serves inexploitées? Nous ne le pensons pas; et si l'évolution des peuples et leurs progrès ne venaient même imposer des réserves à nos jugements par l'incertitude qui plane toujours sur les voies prochaines de cette évolution, nous aurions encore des faits importants pour nous éclairer.

Je n'en mentionnerai qu'un sur lequel j'ai eu l'oc-

ces réserves d'énergie risquent d'être toujours des réserves d'appeler ailleurs l'attention, c'est le développement considérable de la Suisse depuis quinze ou vingt ans. Sans charbon, sans matières premières, la Suisse a réussi à conquérir une place dans l'industrie électrique et mécanique et à imposer même à l'étranger ses exportations.

Et pour nous résumer, si nous ne croyons pas qu'on puisse avant longtemps utiliser une fraction très importante des énergies hydrauliques, dont la province de Québec dispose par ses nombreux cours d'eau, nous pensons cependant qu'il reste encore, pour un avenir prochain, beaucoup à espérer si l'on veut favoriser l'aménagement des chutes les mieux situées et ne pas en compromettre le succès par d'inexplicables illusions ou par une méconnaissance des réalités.

IV.—Les distributions d'Énergie Electrique.

Soit qu'elles produisent elles-mêmes leur énergie électrique, grâce à des concessions de chutes d'eau, ou qu'elles la reçoivent d'usines génératrices situées souvent à de grandes distances, les usines de distribution disposent en général à bon marché de l'énergie qu'elles vendent au public ou aux municipalités.

J. DALEMONT.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

L'Hôtel des Monnaies d'Ottawa va commencer incessamment la frappe de plusieurs pièces de monnaie canadiennes récemment créées, savoir : des pièces d'argent de un dollar et des pièces d'or de vingt dollars, de dix dollars, cinq dollars et de deux dollars et demi. Il n'avait jamais existé jusqu'ici de pièces d'or canadiennes.

A remarquer aussi que l'Hôtel des Monnaies d'Ottawa n'existe que depuis environ deux ans ; autrefois la monnaie canadienne était frappée à Londres.

M. J. Obalski, ingénieur diplômé de l'École des Mines de Paris, ancien Surintendant des Mines de la Province de Québec, et M. E. Dulieux, ingénieur diplômé de l'École des Mines et ancien élève de l'École Polytechnique de Paris, professeur à l'École Polytechnique de Montréal, ouvrent à Montréal (Quebec Bank Building) un bureau d'Ingénieur Conseil des Mines, destiné à s'occuper d'examen de propriétés minières, de travaux de prospection et de développement, d'échantillonnage et d'analyses de minerai.

La création d'un tel bureau à Montréal est destinée à rendre à l'occasion de réels services à nos compatriotes de France qui sont si souvent sollicités d'entrer dans des affaires pour lesquelles il leur est difficile d'obtenir directement des renseignements autorisés et sûrs.

Nous adressons à M. J. T. Armand, l'un de nos membres adhérents, nos plus sympathiques condoléances à l'occasion du décès de son beau-frère, M. Sta-

nislas Gagné.

M. Gagné était un jeune ingénieur, employé à la construction d'une ligne de chemin de fer entre Chicoutimi et Saint-Alphonse, qui fut enseveli sous un formidable éboulement récemment survenu au cours de ces travaux.

* * *

M. C. A. Chouillon, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, notre ancien président, vient de recevoir une médaille d'argent qui lui a été décernée par l'Office National du Commerce Extérieur pour la réception qu'il a donnée dans les bureaux de l'Office lors de son dernier séjour en France.

* * *

L'un de nos membres, M. André Goblet, a épousé le 18 avril dernier, Mademoiselle Clémence Verrillon. Nos meilleurs souhaits de bonheur aux jeunes époux.

* * *

M. Henri Menier, propriétaire de l'Île d'Anticosti, vient d'accorder un contrat à un américain pour la construction d'une pulperie qui emploiera plusieurs centaines d'ouvriers. Les matériaux nécessaires à cette entreprise seront achetés à Québec et transportés à l'Île par le "Savoy."

* * *

M. Théodore Révillon, doit demander une charte à la Législature, à la prochaine session. Cette charte autorisera un groupe de capitalistes français à construire un chemin de fer d'Edmonton à Grande-Prairie, sur la rivière de la Paix, en passant par le lac aux Esturgeons, soit une distance de deux cent cinquante milles. La garantie demandée n'est pas aussi élevée que celle que réclamait la compagnie "Alberta and Great Waterways."

* * *

M. F. J. Bisailon, avocat-conseil de notre Chambre vient d'être élu bâtonnier du barreau de Montréal. Cet honneur qui lui est décerné par ses confrères prouve surabondamment en quelle estime il est tenu par eux ; il est la consécration d'une carrière déjà longue et bien remplie.

Nous adressons toutes nos félicitations au nouveau bâtonnier.

* * *

Nous signalons avec beaucoup de plaisir l'apparition du premier numéro du "Courrier Français du Canada" journal hebdomadaire publié à Montréal.

Ce journal, fondé par un groupe de canadiens-français, de français de France et de français établis au Canada s'est donné pour mission de faire mieux connaître et mieux aimer la France à ses lecteurs canadiens et de resserrer les liens d'amitié qui unissent nos deux pays.

Nous ne pouvons qu'applaudir à un but aussi éminemment louable ; aussi souhaitons-nous longue vie et prospérité au "Courrier Français du Canada."

INDUCEMENTS OFFERED

BY THE "CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE" OF MONTRÉAL TO ITS
AFFILIATED MEMBERS

Established in the industrial and commercial Metropolis of Canada, the "Chambre de Commerce Française" of Montreal is in a position to offer its associate members the following advantages:

It furnishes impartial and gratuitous information concerning the affairs of the various provinces of France, their financial institutions, the commercial houses there established, and the kind of business transacted.

It keeps them posted on any change in tariff duties which may be made from time to time, and furnishes on request, such informations which they may need, concerning the application of customs house laws and regulations.

It furnishes information on the means of transportation both between various part of the country and to foreign points and the rates of same.

It puts them in communication with reliable French agents, who are in a position to advantageously represent them on the French market.

It is willing to act as arbiter in the settlement of questions which would otherwise require litigation, thus sparing its members the necessity of taking legal steps always expensive and difficult to undertake in a foreign country.

It puts Canadian exporting houses in communication with French importers and vice versa.

It sends free of charge, its monthly Bulletin, which keeps its readers in touch with all important events taking place in the French business world.

In this Bulletin appear the names and addresses of members, which in itself constitutes an excellent advertisement.

In order to make their goods known on the French market, it will publish free of charge in three numbers of this Bulletin an advertisement of one eight of a page.

A large number of this Bulletin being circulated in France, this publicity will give the best of results.

Finally, by special arrangement with the "French Government Commercial Report" and with a large number of papers in France, it is able to publish simultaneously in all the French commercial centres, the requests which it receives for trade representation agencies.

The above are a few of the numerous inducements offered by the "Chambre de Commerce" to merchants who become associate members of the same.

What does it ask in return for these services whose value will be readily appreciated?

A small membership fee of at least \$5.00, but the exact amount of which will be left to the discretion of each subscriber.

This is all it asks for the sole purpose of being able to continue to help the Canadian exporters to establish profitable connection in France, and thus open new markets for the Canadian products.

LIGNE ALLAN

SERVICE DIRECT LE
HAVRE - MONTREAL

SERVICE POSTAL

VIA LIVERPOOL TOUTES LES
SEMAINES

Fret à prix réduits

Passage en deuxième classe à
partir de fr. 225

PITT & SCOTT

AGENTS A PARIS

47, RUE CAMBON

RENSEIGNEZ-VOUS

SUR LE CANADA

POUR DEUX FRANCS

Notre Almanach des journaux
du Canada est un volume 8vo, de
304 pages, relié, et vendu à \$3.00
(15 francs).

Outre des informations complètes
sur toutes les publications du
Canada, ce livre contient de nom-
breuses cartes géographiques, les
noms des principaux manufactu-
riers, la population de toutes les
provinces, villes, etc., etc.

Pour annoncer notre maison nous
enverrons cette publication franc-
de-port sur réception de deux francs
(timbres ou mandat-poste).

Le nombre est limité.—Ecrivez de
suite.

AGENCE DE PUBLICITE
DESBARATS

42, CARRE VICTORIA
Montréal, Canada.

ALLAN LINE

Service direct:

HAVRE-MONTREAL

Et vice versa.

Forfaits établis et con-
naissements directs dé-
livrés au départ de
NANTES pour le Ca-
nada et les principales
villes des États-Unis.

A. DEMOUY

AGENT A NANTES

54, QUAI DE LA FOSSE

Banque d'Hochelega

FONDEE EN 1874

Capital autorisé	- - - - -	\$4,000,000.00
Capital payé	- - - - -	2,500,000.00
Fonds de réserve	- - - - -	2,300,000.00

DIRECTEURS :

F.-X. ST-CHARLES, Ecr., Président.

ROBT. BICKERDIKE, Ecr., M. P., Vice-Président.

Hon. J. D. ROLLAND, J. A. VAILLANCOURT, Ecr., A. TURCOTTE, Ecr.

E. H. LEMAY, Ecr., J. M. WILSON, Ecr.

M. J. A. PRENDERGAST, Gérant-Général.

F. G. LEDUC, Gérant.

O. E. DORAIS, Inspecteur.

BUREAU PRINCIPAL: MONTREAL. 14 BUREAUX DE QUARTIER.

21 SUCCURSALES AU CANADA

PARMI LESQUELLES: EDMONTON (ALBERTA), SAINT-BONIFACE, WINNIPEG (MANITOBA)

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS:

Crédit Lyonnais, Paris, Lyon, Londres, Bruxelles.—Comptoir National d'Escompte de Paris. Paris, Londres, Bruxelles.—Crédit Industriel et Commercial, Paris, Londres.—Société Générale, Paris et Succursales.—Banque de Paris et des Pays Bas, Paris.—Anglo Foreign Banking Co. Londres.—Banca Commerciale Italiana. Rome, Gênes.—Banco di Napoli, Naples.—Banco di Torino, Turin.—Banque Commerciale, Bâle.—Deutsche Bank, Berlin.—Commerz-und-Disconto Bank, Hambourg.—Banque Impériale et Royale des Pays Bas Autrichiens, Vienne.—Boehmische Union Bank, Prague.—Banque de Rotterdam, Rotterdam.—Incasso Bank, Amsterdam.—Merchants National Bank, New-York.—National City Bank, New-York.—First National Bank, Boston.—Philadelphia National Bank, Philadelphie.

Émet des lettres de crédit circulaires et mandats pour voyageurs, payables dans toutes les parties du monde; ouvre des crédits commerciaux; achète des traites sur les pays étrangers; vend des chèques et fait des pents qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux du spécial des encaissements télégraphiques sur les principales villes du monde; prend un soin change.